



Appel à candidatures pour l'exposition avec jury TEXIMUS 4 2023

Depuis 2013, TAFch (Textile Art Forum Schweiz) présente tous les trois ans une exposition d'art textile à la Altstadthalle de Zoug. Nous nous réjouissons maintenant avec impatience de la 4^e édition qui vient. Nous nous adressons aux artistes qui travaillent avec des textiles au sens large, qui utilisent des matériaux ou des techniques textiles ou qui traitent de thèmes textiles. Dans cette exposition, nous aimerions également montrer tout l'éventail du spectre de l'art textile et mettre en réseau les différents domaines.

Conditions de participation

La participation est ouverte aux artistes résidant en Suisse.

Veillez lire attentivement les conditions énoncées ci-après. Leur non-respect entraînerait sans compromis l'exclusion de l'œuvre de la procédure de sélection. Aucune correspondance ne sera échangée lors de l'inscription ou à propos des raisons de la non-acceptation.

Vous recevrez l'e-mail de confirmation de l'enregistrement ainsi que les notifications d'acceptation ou de refus de l'œuvre/des œuvres saisie(s) directement du système depuis l'adresse suivante : selectus@frentix.com

Thème

Le thème est libre.

Œuvres

- Tant que les œuvres peuvent être associées aux textiles au sens large, il n'y a aucune restriction. Les œuvres à accrocher à un mur ainsi que les objets et les sculptures sont admises. Les vêtements sont exclus, sauf si l'œuvre peut être décrite comme un objet textile et qu'elle n'a pas d'utilité pratique. Les installations sont également exclues.
- Les œuvres ne doivent avoir plus de trois ans.
- Les œuvres destinées à être accrochées à un mur peuvent avoir une hauteur maximum de 180 cm et une largeur de 200 cm. Elles ne doivent pas peser plus de 10 kg.
- Les objets et les sculptures ne peuvent dépasser une taille maximale de 2 m².
- Un maximum de 2 œuvres peut être soumis.
- Les œuvres en plusieurs parties sont considérées comme une seule œuvre et, à ce titre, ne peuvent pas dépasser la taille maximale. Les œuvres destinées à être accrochées à un mur ne peuvent comporter plus de 5 pièces.
- Les œuvres difficiles à transporter ou à expédier doivent être livrées et récupérées à la halle de la vieille ville avant l'exposition.
- Contrairement aux expositions précédentes, toutes les œuvres destinées à être accrochées aux murs de la halle de la vieille ville doivent être désormais être fixées aux cimaises au moyen de crochets et de dispositifs d'accrochage. Par conséquent, toutes les œuvres murales doivent être munies d'un dispositif d'accrochage adapté au type d'œuvre. Les œuvres de moins de 50 x 50 cm peuvent éventuellement être collées au mur à l'aide de points adhésifs.

- L'œuvre soumise doit être de conception personnelle et refléter sa propre écriture. Elle ne doit pas être le résultat d'un atelier ou d'un cours, ni le travail final d'un apprentissage.
- Si une œuvre est vendue à partir du moment de l'inscription, pendant l'exposition et jusqu'à trois mois après, TAFch prélèvera une commission de 25% sur le prix de vente indiqué.
- L'assurance est à la charge de l'artiste. TAFch décline toute responsabilité pour les dommages subis pendant le stockage, l'exposition et le transport.

Frais de participation

- Les frais d'inscription au jury sont de 50 CHF, quel que soit le nombre d'œuvres soumises. En payant les frais d'inscription, l'artiste accepte toutes les dispositions du présent appel à candidatures. Les frais d'inscription ne seront en aucun cas remboursés, même si les œuvres ne sont pas acceptées.
- Si une ou plusieurs œuvres sont acceptées, une taxe supplémentaire de 70 CHF par œuvre acceptée doit être payée avant le 23 novembre 2022. Si aucun paiement n'est effectué dans le délai fixé, l'œuvre sera exclue de l'exposition. Les frais de participation ne seront en aucun cas remboursés.
- Les frais de participation comprennent un exemplaire du catalogue et autant de cartes d'invitation que vous le souhaitez ; vous recevrez également la carte d'invitation sous forme numérique.
- Dépôt bancaire sur le compte :
Raiffeisenbank Lägern-Baregg
Geschäftsstelle Birmenstorf
Badenerstrasse 1
5413 Birmenstorf
CH08 8080 8002 7385 3519 4

Candidature

- L'inscription se fait en ligne. Vous pouvez accéder au portail via le site Web www.tafch.ch Elle est ouverte du 15 août au 4 septembre 2022.
- Des données personnelles sont requises : nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique et site Web.
- Informations sur les œuvres : titre, dimensions, année de création, matériaux, technique, valeur de vente.
- Texte sur l'œuvre (50 mots maximum). Ce texte sera imprimé dans le catalogue.

Photos

- Une photographie d'ensemble et une photographie d'une section de chaque œuvre sont requises.
- Il n'est pas nécessaire de nommer les images séparément, le système se charge de cette tâche
- Taille de l'image 300dpi par photo, format JPG, de préférence les images doivent être carrées.
- L'arrière-plan doit être neutre afin que les éléments de l'œuvre soient clairement visibles. L'image doit être suffisamment éclairée et nette !
- TAFch a le droit d'utiliser les photos pour le carton d'invitation, le catalogue et les relations publiques (presse, site Web TAFch).
- Si les œuvres fournies ne correspondent pas à 10% à celles figurant sur les photos, elles seront exclues de l'exposition et retournées immédiatement.

Transport

Les artistes envoient ou apportent leurs œuvres à l'adresse indiquée dans la lettre d'acceptation à leurs frais. Si TAFch doit renvoyer le paquet, une étiquette de retour avec l'adresse de l'artiste ainsi que des timbres d'affranchissement doivent accompagner le paquet.

Les œuvres peuvent être retirées à la halle de la vieille ville de Zoug immédiatement après la fin de l'exposition ; elles seront retournées à l'adresse de l'artiste après la fin de l'exposition ou pourront être retirées ultérieurement auprès d'un membre de TAFch.

Jury

Dès que les membres du jury auront été désignés, ils seront présentés sur notre site Web.

Exposition et catalogue

TEXIMUS 4-2023 sera présentée à la halle de la vieille ville de Zoug. L'exposition sera accrochée ou montée exclusivement par le groupe TAFch. Un catalogue sera publié pour accompagner l'exposition.

Résumé du calendrier

• Début de l'inscription	15 août 2022
• Fin de l'inscription	4 septembre 2022
• Notification de la décision du jury	Début novembre 2022
• Payer CHF 70 par œuvre acceptée	Jusqu'au 23 novembre 2022
• Remplir le contrat et le renvoyer à TAFch	23 novembre 2022
• Envoyer l'œuvre par poste ou remettre les œuvres en mains propres	Entre le 10 et le 19 mars 2023 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse indiquée dans la lettre d'acceptation
• Livraison à la Altstadthalle Zoug	22 mars 2023, 10 heures
• Exposition	Du 23 au 26 mars 2023

Les informations et notes pratiques sur l'exposition seront publiées en temps utile sur notre site Web (www.tafch.ch), le blog (www.tafch.ch/blog) ainsi que sur les réseaux sociaux Facebook (<https://www.facebook.com/groups/TAFch>) et Instagram (<https://www.instagram.com/textileartforum.ch/>).